Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 11 Rabiaa II 1443
16 Novembre 2021

N° 106

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2528**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2533**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2537**
Homologation de résolutions **2538**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2538**
Avis aux créanciers..... **2544**
Convocations
Sociétés anonymes **2546**
Actes Administratifs
Avis au public **2552**
Divers
Avis au public..... **2553**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Intermédiaire en Bourse - Agrément n° 41/96 du 19/7/1996

Siège social : Place 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis

S.A au capital de 1.000.000 Dinars

RNE : N°0539126C

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Tunis le 28 Juin 2021, enregistré le 27 septembre 2021 à la recette des finances Nelson Mandela, Tunis, sous le n°21802949, quittance n°57793 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 29 octobre 2021 sous le n°2021104694, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Khaled Sahli en tant que Directeur Général de la Société de Bourse de Tunisie. Ce mandat prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

2021T01071SANB2

Election du Président Directeur Général

SOTEE

SA au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 21 Juin 2019, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 19 décembre 2019, sous le n° 19803284 quittances n°M067711, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 30 décembre 2019, sous le n°2019102393 il a été décidé, à l'unanimité, élection de Monsieur Moncef Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2022 qui statuera sur l'exercice 2021.

2021T01076SANB2

Décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire

Société commerciale Import - Export «EL KARAMA»

S.A au capital social 203.295 Dt

M.F : 004900XPM

Siège social : 65 Avenue Bir Challouf Nabeul 8000

N° CNSS : 028818-09

RC : B1142681997

Suite à la décision du conseil d'administration, tenue le vendredi 22 octobre 2021 dont le procès-verbal enregistré à la recette des finances «Taieb el Mhiri Nabeul» le 29 octobre 2021 sous le numéro 21704585 quittance n°M09468, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, a décidé après délibération et débat ce qui suit :

- La réduction à néant le capital social.

- L'augmentation du capital social à la somme de 1 000 000 dinars avec la suppression de droit préférentiel de souscription.

2021R02763SANB2

Société CETRAM

Siège social : ZONE INDUSTRIELLE MEDJEZ ELBAB

Dénomination : COMPAGNIE D'EMBALLAGE & DE TRANSFORMATION D'ALUMINIUM - MDJEZ BAB "CETRAM"

Forme juridique : Société anonyme

Au capital de 8.000.000DT

Identifiant Unique : 0299843P

CNSS : N°090825-33

Objet social : La transformation industrielle et l'impression de la feuille d'aluminium et d'autres supports, destinée à l'emballage.

L'assemblée générale ordinaire de la société "CETRAM", lors de sa réunion du lundi 9/8/2021 a décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2020

- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2020.

- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 août 2021, enregistré à la recette des finances de Medjez El bab le 16/9/2021 sous le n°21701826 Quittance n°M034572, un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National Des Entreprises de Ben Arous le 23/9/2021 sous le n° 202193649.

2021R02779SANB2

Extrait de l'assemblée générale ordinaire

SODEK-SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X/P/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14

octobre 2021 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 21/10/2021 sous le n°21704207, quittance n°M1073190, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

2. Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 : résultat reporté déficitaire (371. 898,000Dinars),

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019,

5. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020 (deux cent dinars par administrateur et par présence),

6. Nomination de la STB - BH - BFPME-BNA-UTICA Kasserine - Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine en qualité cl' administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Une copie du PV a été déposée au Registre National des Entreprises bureau de Kasserine en date du 25/10/2021 dossier n°2021102593.

2021S01207SANB2

Nomination d'un Administrateur Délégué

SODEK-SICAR

Société anonyme

Av capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166X/P/M/000

Selon le procès-verbal du Conseil d'Administration réuni en date du 14 octobre 2021, enregistré à la recette des finances de Kasserine, le 21/10/2021 sous le numéro 21704209 quittance M073196, il a été décidé de nommer Monsieur Fathi Kahri représentant du Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine en qualité d'Administrateur Délégué pour une période de trois mois à compter du 14/10/2021 renouvelable pour une seule fois, une copié du PV a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 26/10/2021 sous le n°2021102593.

2021S01208SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

De la société CHAHIA

Identifiant unique : 537298P

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 71 700 000,000 Dinars

Siège social : Route Sidi Selem km 1,5 Sfax

Objet social : L'élevage et l'aviculture.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du PV de l'assemblée : Deux copies originales du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/9/2021, enregistré la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, Sfax, le 5/11/2021, sous le n°21505983, quittance n°M006416, et quittance n°M006417, ont été déposées au registre national des entreprises, le 8/11/2021, sous le n°AC081632021.

Le montant de l'augmentation de capital : 4 400 000,000 dinars par voie d'apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Actions à émettre : 44 000 actions nominatives de 100 dt chacune.

Lieu de dépôt des fonds : La souscription des actions objet de l'augmentation de capital pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours suivant la date de la publication de la présente notice. La souscription pourra être clôturée par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant de la souscription en numéraire, de la société SOFIA CAPITAL RISK, seront versés au crédit d'un compte indisponible ouvert dans les livres d'AMEN BANK et ce jusqu'à la réalisation de ladite augmentation du capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2021X01294SANB2

Renouvellement du mandat du liquidateur

Société d'Etudes et de suivi

Société en liquidation

Société anonyme

Au capital de 130.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification Fiscale : 0043613K/A/M/000

Identifiant Unique : 0043613K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'Etudes et de Suivi tenue le 27 mai 2021, enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 7 juin 2021 enregistrement n°21707770, quittance n°M002975, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax, le 9 novembre 2021 sous le n°2021107386, l'assemblée générale des actionnaire a décidé le renouvellement du mandat de monsieur Bilel Affes en en tant que liquidateur de la société d'études et de suivi jusqu'à extinction de l'obligation légale et la clôture des travaux de liquidation.

2021X01298SANB2

Renouvellement de la désignation du directeur général

Société l'immobilière El Jadida

Société anonyme

Au capital de 2.350.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification fiscal : 0043451K/A/M/000

Identifiant Unique : 0043451K

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société d'aménagement de Sfax El Jadida tenue le 30 juin 2021, enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 3 novembre 2021 enregistrement n°21805928, quittance n°M006358, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax, le 9 novembre 2021 sous le n°2021107373, le conseil d'administration de la société a décidé le renouvellement de la désignation de monsieur Abdelhamid Ghanmi en qualité de directeur général de la société l'Immobilière El Jadida pour une durée de trois ans à compter du 1er août 2021 et lui attribuer les mêmes pouvoirs décidés lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 Juillet 2018.

2021X01299SANB2

Renouvellement de la désignation du directeur général

Société d'Aménagement de Sfax El Jadida

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe «Sfax 2000» Sfax

Identification Fiscale : 0026749D/A/M/000

Identifiant Unique : 0026749D

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société d'aménagement de Sfax El Jadida tenue le 30 juin 2021, enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 12 octobre 2021 enregistrement n°21805550, quittance n°M005945, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax, le 9 novembre 2021 sous le n°2021107379, le conseil d'administration de la société a décidé le renouvellement de la désignation de monsieur Abdelhamid Ghanmi en qualité de directeur général de la société d'aménagement de Sfax El Jadida pour une durée de trois ans à compter du 1er août 2021 et lui attribuer les mêmes pouvoirs décidés lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 juillet 2018.

2021X01300SANB2

Notice

ODYSSEE TOURISME S.A

I.U. : 0429935S

Matricule fiscal : 0429935 SAM 000

Augmentation du capital

De 56 800 000 DT à 62 428 000 DT

Par conversion du compte courant actionnaire

Dénomination sociale : ODYSSEE TOURISME S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 56 800 000DT

Adresse du siège social : 14, Rue du Commerce (ex rue 8611) Z.I La Charguia 1 - Tunis

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 02.8.2021, au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord - Tunis le 5.11.2021 sous le n°AC011612021.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Madame Amel Chaibi en actions, d'un montant de 5 628 000 DT et la création de 56 280 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à Madame Amel Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021402721SANB2

Notice d'information sur l'augmentation de capital

Augmentation du capital social d'une société anonyme par application des dispositions de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales (de 13.660.000 TND à 18.160.000 TND)

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 13.660.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

Numéro d'affiliation à la CNSS : 141367-38

Objet : La fabrication des couches et des produits d'hygiène en ouate de cellulose à usage unique.

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2021, enregistré à la recette de La Charguia Tunis, en date du 8 novembre 2021, enregistrement n°21509393, quittance n°M104557, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/11/2021 sous le n°AC011672021.

La société SANCELLA S.A porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la Société en

numéraire d'un montant de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) dinars pour le porter de treize millions six cent soixante mille (13.660.000) dinars à dix huit millions cent soixante mille (18.160.000) dinars et ce, par l'émission de quatre mille cinq cent (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000) Dinars chacune, avec une prime d'émission unitaire de six mille (6.000) Dinars par action, soit un total de prime d'émission de vingt sept millions (27.000.000) de dinars, à libérer intégralement lors de la souscription et réservée à deux nouveaux actionnaires.

Suppression du droit préférentiel de souscription :

L'assemblée générale après avoir constaté la renonciation de tous les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et après avoir approuvé les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes à ce sujet, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) dinars pour le porter de treize millions six cent soixante mille (13.660.000) dinars à dix huit millions cent soixante mille (18.160.000) dinars et ce, par l'émission de quatre mille cinq cent (4.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de Mille (1.000) Dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer totalement lors de la souscription et réservée à deux nouveaux actionnaires.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises d'une valeur de mille (1000) Dinars l'action majorée d'une prime d'émission de six mille (6.000) Dinars par action, à libérer totalement lors de la souscription.

Délai de souscription :

Quinze (15) jours à partir de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription, avec l'application des termes de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues au bureau de la société sis à la rue 8601 - n°52. Zone Industrielle de la Charguia 1 - Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société SANCELLA S.A et ouvert auprès de la ATB Bank - Agence centrale sous le numéro 01001020119202165130.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 4.500 actions nouvelles émises port

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues au bureau de la société sis à la rue 8601 - n°52. Zone Industrielle de la Charguia 1 - Tunis.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société SANCELLA S.A et ouvert auprès de la ATB Bank - Agence centrale sous le numéro 01001020119202165130.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 4.500 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir de la date de libération et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Mise à jour des statuts :

Il a été décidé également de modifier l'article 6 des statuts.

2021402729SANB2

Désignation des administrateurs, du PDG, du DGA, du Directeur Médical et du commissaire aux comptes

INTERNATIONAL HOSPITAL CENTER OF TUNISIA-IHCT

Société anonyme

Au capital de 32.590.000 DT

Siège social : Immeuble CARTHAGENE, Centre urbain Nord 1082 - Tunis

Objet social : Centre Hospitalier Privé

Registre national des entreprises : 1102071P

Matricule fiscal : 1102071P/A/M/000

1- En vertu du PV de l'AGO du 15/7/2021, il a été décidé ce qui suit :

- La désignation de 7 administrateurs pour la durée de 3 ans prenant fin le jour de l'AGO tenue en 2024 au titre de l'exercice 2023 :

- M. Boubaker Zakhama

- M. Hafedh Zakhama

- M. Bilel Zakhama

- M. Mongi Miladi

- M. Montasser Kacem

- La Société de Promotion Médicale & Pharmaceutique (SPMP)

- La société de commerce International de Tunis (SCIT-SA)

- La désignation du commissaire aux compte, "ADVISORY & CERTIFIYNG IN BUSINESS", société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie sous le numéro 2498, représenté par Mr Oussema Bahloul, au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

Le PV de la susdite assemblée a été enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis, le 19/8/2021 sous le n°21706712 quittance n°M81914.

2- En vertu du PV de la réunion du conseil d'administration en date 15/7/2021, il a été décidé de nommer M. Boubaker Zakhama pour la fonction du Président Directeur Général, M. Bilel Zakhama pour la fonction de Directeur Général Adjoint

et M. Hafedh Zakhama pour la fonction de Directeur Médical et ce pour la durée de leurs mandat d'administrateur.

Le PV de la susdite réunion a été enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 16/7/2021 sous le n°21805997 quittance n°M75439. M81914 et deux exemplaires de ce procès-verbal enregistré, a été déposé au registre National des Entreprises le 9/11/2021 sous le n°2021107415.

2021402735SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE HOTELIERE BALNEAIRE ET TOURISTIQUE DU CAP BON

"SOHBATO"

Société anonyme

Au capital de 9.750.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0009923 B

Affiliation CNSS : 00032781 92

Dénomination : SOCIETE HOTELIERE BALNEAIRE ET TOURISTIQUE DU CAP BON

Forme juridique : Société anonyme.

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

Objet social : La construction, l'aménagement, l'achat, la vente, la location et l'exploitation d'hôtels, d'établissements balnéaires ou thermaux, de restaurants et autres établissements à caractère Touristique.

Durée : 99 ans.

Capital : Le capital social est fixé à 9.420.000 Dinars divisé en 1.884.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune libérées totalement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2020 a décidé d'augmenter le Capital d'un montant de 330.000 Dinars pour le porter à 9.750.000 Dinars par la création de 66.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune à souscrire par compensation de créances liquides, certaines et exigibles des actionnaires, dont le montant est connu par la Société et à répartir proportionnellement entre les actionnaires.

Dépôt provisoire : Au Service Commercial et Administratif du Tribunal de 1ère instance de Tunis sis au Registre National des Entreprises à Tunis le 5 novembre 2021 sous le n°AC511622021.

Conditions de participation aux assemblées générales :

- Les actionnaires ayant libéré les versements exigibles ou leurs représentants légaux.

- Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation :

- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du Capital Social.

- Sur l'excédant disponible, l'assemblée générale ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous forme de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Lieu de réunion : Le siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

2021402742SANB2

Augmentation de Capital Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : "Société Guemco industry"

Forme : Société anonyme

Siège social : Rue des Grenades - Raoued 2056 - Ariana

Identifiant Unique : 1721443T

Objet social : Montage et assemblage du matériel de transport

Capital : 50000 DT divisé en 5 000 actions de valeur nominal de 10 DT chacune totalement libéré.

Durée : 99 ans.

Dépôt : Le procès-verbal de l'AGE est déposé au registre national des entreprises le 9/11/2021 sous le n°AC11682021 où toute personne peut en prendre communication

Modalité de l'augmentation : Augmentation du capital social de la société de 50 000 DT à 3 265 000 DT par apport en nature et avec suppression des droits préférentiels de souscription pour un montant global de 3 215 000 DT, par l'émission de 321 500 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Conditions d'admission aux assemblées : Conformément aux dispositions des statuts de la société.

2021402745SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE NADHOUR SHOE5 SARL

Capital social : 20.000 dinars

Adresse : Rue Mars par GP1 4011 Hammam Sousse

Matricule fiscal : 1090541HAM000

Suite PV daté du 27 novembre 2017 déposer au RNE le 27/11/2017 sous le numéro B2418872009 les associes ont décidé :

- Les associes acceptent la démission de Madame Luminita Pocol de la co-gérance

- Nommer Monsieur Giuseppe Tripitelli et Monsieur Marcel Puscas co-gérant pour une année

- Renouveler le mandat de gérant de Monsieur Massimiliano Potenza.

2021S01234SRLB2

Société Transit Transport Tunisie Sarl

Capital : 15 MD

Siège social : 44 résidences Lella Beya Boumhel Bassatine

RC : B02163902012

Selon P.V enregistrée à la recette des finances Boumhel le 26/3/2015 sous le n°15700597, quittance n°M03209 les actionnaires ont décidé :

1- Céder toutes les 150 actions du capital de la société d'une valeur de 100d par action à Mr. Mohamed Seifeddine Ben Slimane CIN n°06390183 dans un délai de 2 mois selon l'article 10 du statut.

2- Cessation du gérant Mr Nejmeddine Ben Slimane.

3- Nomination de Mr Mohamed Seifeddine Ben Slimane.

Et selon P.V enregistrée à la recette des finances Boumhel le 15/4/2015 sous le n°15100725, quittance n°M016612 Mr Mohamed Seifeddine Ben Slimane a décidé de céder deux parts sociales de la société à Mlle Mariem Bent Mohamed Seifeddine Ben Slimane comme suit :

1- Mr Mohamed Seifeddine Ben Slimane : 148 parts.

2- Mlle Mariem Bent Mohamed Seifeddine Ben Slimane : 02 parts.

2021402730SRLB2

DALPHI METAL TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 1.200.000 DT

Siège social : 38, Rue de Bône (Annaba) - Zone Industrielle de Ben Arous- 2013 Ben Arous

Identifiant Unique : 745173L

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/8/2021 enregistré à la recette des finances Yassminet, le 26/10/2021 sous Qn°M043000 En°21702399

Les Associées décident de proroger le mandat du Liquidateur Mr. Jorge Manuel Da Silva Santos Castro pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/9/2021 enregistré à la recette des finances Yassminet, le 26/10/2021 sous Qn°M043001 En°21702400.

Les associées approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2020.

Dont un exemplaire des P.V ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°745173L en date du 3/11/2021.

2021402744SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzeh 9 en date du 20/10/2021 et 22/10/2021 et 25/10/2021 quittance 73210 enregistrement n°21203563, Mr Mouhamed Ben El Mabrouk Elrbai Ben Mosbah Zakaria et la Société MED TOUR Identifiant unique n°1052431P a vendu à la Société Jektis Travel Identifiant unique n°1173426P le fonds de commerce sis à la rue Abdelaziz Thaalbi n°22 Menzeh 9 avec tous les éléments morales et matériels. Les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur sis au 89 avenue Habib Bourguiba 2080 Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien en date du 11/11/2021

2021T01073FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé signé le 28 octobre 2020 et enregistré à la recette des finances à Mornag le 30 octobre 2020, sous le n° 20201902, quittance n°M0042718 Mr Jallabi Mouldi titulaire de la C.I.N 00213746 demeurant au 10 rue Bayan Mourouj Ben Arous, a vendu à la "Société CAMPANERO" matricule fiscal 1678023/C; siège social au 20 rue Tunis Mourouj 1 Ben Arous, la totalité du fonds de commerce d'une animalerie catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 02 rue Tunis Mourouj 1 Ben Arous.

Les oppositions sur le prix de vente devront intervenir dans les vingt jours suivant cette publication au JORT auprès de Mr Jallabi Mohamed titulaire de la C.I.N 07049769 demeurant au 02 rue Tunis Mourouj 1 Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au quotidien en langue arabe «Assahafa» et au quotidien en langue française «Le Temps» parus mardi 31 novembre 2021.

2021T01081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré le 01/11/2021 à la recette des finances rue de l'Autriche quittance n°67582 Mme Mounira Zayed et Mahjouba Elamrawi vendent à Mme Aya Abid le fonds de commerce du local sis à 23 Chadli Kallela Tunisie.

La publication de la vente est faite aux journaux Le Quotidien et Achourouk le 6/11/2021.

Les oppositions auront lieu au bureau de maître Nadia Cherni sis 29 rue Ghana 1002 Tunis pendant 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2021T01083FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances de Sidi Hassie en date du 27/8/2021 sous le n°21202199 quittance n°M051156 Mr Halim Ben Belaïd Abidi CIN n°07988162 à vendu à Mr Aymen Ben Mohamed Taher Baghouri CIN n°07879045 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme garage sis rue Souk El Azifine - Ezzahrouni.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 23/9/2021.

2021T01084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé le 01/10/2021 enregistré à la R.F. d'Hammamet le 20/10/2021 sous la quittance n°M097279 ; et l'enregistrement n°21204540, Imed Zitoune C.I.N n°04571345 a vendu à Salah Chenoufi le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de prêt à porter, sis à la route Nationale n°1 Manaret Hammamet. Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de Mr Salah Chenoufi à l'adresse du local commercial n°3 route national n°1 Manaret Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse en date du 9/11/2021.

2021R02767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 27/11/2021, quittance n°M039466, enregistrement 21202007. Mohamed Naim Ben Noureddine Hafnaoui a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que tout commerce sis à n°3 rue 7 Novembre Ezzahra Ben Arous à Sté Ben Aziza fruits et légumes représenté par son gérant Mohamed Ali Ben Aziza.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sis n°2 rue Nahrou Ezzahra Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 12/11/2021.

2021R02774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Fouchana le 4-11-2021 enregistrement n°21203933 Quittance n°M060197. Radhia Riahi a vendu à Saber Daajii, le fonds de commerce «vente de viande de volaille» exploité au local n°17 cité Elissa 3 Mhamadia Ben Arous.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur au local qui dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT. Cette annonce est publiée au journal Achourouk le 14/11/2021.

2021R02800FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2019, enregistré à la recette des finances de Monastir, le 29 juillet 2019 enregistrement sous le n°19204056, quittance n°M051393. Mme Samia Bent El Ajmi Ben Hssan El Mutawa Epouse El Ferjani El Saidani titulaire de la C.I.N n°05133127 délivrée le 6 septembre 2011 a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels vente des produits cosmétiqués en tout genre, sis à la Rue Mohamed Mhallah Immeuble Stambouli Monastir 5000 à Mme Manel Bent Mohamed El Saghir Ben Mohamed El Ouihichi titulaire de la C.I.N n°06885594 délivrée le 8 mars 2005 et Mme Kawthar Bent Ali Ben Mohamed Afli titulaire de la C.I.N n°07649479 délivrée le 29 août 2018. Cette annonce est publiée au Journal Le Quotidien du 11/11/2021.

2021S01235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Monastir le 28 mai 2021 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba n°1 Monastir le 5 Août 2021 sous le numéro 21204319 Quittance n°M040278 Monsieur Badreddine Ghedira demeure à la rue Hédi Nouira Monastir, Titulaire de la CIN n°02828942 a vendu à la Société en cour de constitution UNIVERS MEDICAL, demeure à la Rue Chedli Kallala - Monastir représenté par Mr Taher Mahdoui titulaire de la CIN n°04058122 la totalité d'un fonds de commerce sis à la rue Chedli Kallala Monastir.

Les objections doivent parvenir à l'acheteur domicilié à la rue Chedli Kallala - Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel.

La même annonce est parue aux journaux Achourouk et le Quotidien du 6/10/2021.

2021S01237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan le 25/10/2021 enregistrements n°21203806 quittance n°65971, Samir Ben Amor Gaddah ; Amna Kahweji ; Najiba ; Hind ; Mohamed Salah et Basma leurs nom Gadehh, titulaire de la carte d'identité n°01927812 vend à Mohamed Mokhtar Selmi titulaire de la carte d'identité n°06777731

La totalité du fonds de commerce avec tous ces articles corporels et incorporels sis à souk oukelet Barouta n°01 a Kairouan destiné à la vente des gâteaux.

Cette annonce a été publiée le 9/11/2021 dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

2021S01238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP le 01/11/2021 enregistré sous le n°21206255 quittance n°M092443 La Compagnie Tunisienne de Location de voiture résident à la rue Mongi Slim Imm COGEP Corniche Sousse a vendu la totalité d'un fonds de commerce spécialisé tout commerce sis au 17 Avenue Habib Bourguiba Tunis à Mr Kerim Ben Hssin Gassmi résident au km 5 Route Raoued Jaafer Ariana Tunis et Akrem Ben Hssin Landolssi résident au 17 rue Sidi Sofien Tunis.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur. Un extrait a été publié au journal Achourouk du 11/11/2021.

2021S01239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/11/2021 enregistré à la recette des finances Sousse Victor Hugo le 5/11/2021 quittance n°68004 enregistrement n°047656 M Monsieur Ben Cherifa Mohamed titulaire de la CIN 02943152 a cédé à Monsieur Trabelsi Karim titulaire de la CIN 05509483 le fonds de commerce sis à rue de France n°01 avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la boucherie.

Le délai fixé pour les oppositions est de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et ce entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal «Alchourouk» du 12/11/2021.

2021S01240FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 19/10/2021, signé à la municipalité de Sousse (Arrondissement Nord) le 20/10/2021 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 20/10/2021 sous reçu n°76056 et enregistrement n°21204991 selon lequel le fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs sis à la Route de Tunis a été vendu avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le vendeur : Afif Ben Hédi Gallas.

L'acheteur : Hassen Ben Ali Tlili.

Le local exploité par le fonds de commerce pour la vente des fruits secs est la propriété de la Municipalité de Hammam Sousse suivant contrat de location.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux à l'adresse du fonds de commerce.

Le contrat de vente du fonds de commerce sus indiqué a été rédigé par Maître Sahloul Morsi avocat prés la cour de Sousse.

L'avis de vente a été publié au journal Echourouk du 7/11/2021 page n°15.

2021S01245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 3/11/2021 sous n°21202084, quittance n°M046613, Mr Bilel Ben Ahmed Ezzaier Ben Mohamed Abidi, titulaire de la CIN n°09307621, a vendu et cédé à Mr Walid Zaghouen, titulaire de la CIN n°12806783, la totalité du fonds de commerce du local destiné Pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l' Avenue Ettawfik - Cité Erriadh Sousse. Les oppositions se font au cabinet de l'avocate Me Maître Dalel Smida sis au 7 Rue Boulogne Billancourt Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/11/2021.

2021S01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Av. Mhamed Maarouf Sousse le 24/12/1999 sous n°99206023, quittance n°M072756, Mr Mohamed Ben Salah Ettoumi, titulaire de la CIN n°02895050, a vendu et cédé à Mr Nader Ben Abdelkader Ben Hassine, titulaire de la CIN n°05527141, la totalité du fonds de commerce du local destiné café dénommé «Amina» (RC : A 1371511998) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Sidi Abdelhamid Route de Monastir - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 13/11/2021.

2021S01253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente en date du 5 et 24 Août 2021 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 3/11/2021 sous quittance MO028996 n° d'enregistrement 21201313.

Mme Faten Gouader a cédé à Mme Monia Ghrib la totalité du fonds de commerce sis à Erragouba Ksar Gafsa exploité entant que local de pâtisserie.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse et seront recevables à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk le 5/11/2021.

2021402723FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte en date du 8/11/2021 enregistré à la recette des finances Manar le 8/11/2021 sous le n° 21202715, quittance n°M062519 Mr Nebil Ben Hssine cin n°04773591 a cédé la totalité du fonds de commerce situé à la rue 6691 n°03 cité Iben Khaldoun Tunis ayant pour objet Pizzeria Pâtisserie MF 714137/L à Mr Abdesselem Ben Hamza. Toutes

oppositions acceptées entre les mains de l'acheteur Abdesselem Ben Hamza domicilié au n°14 rue Abderrahmen Iben Zaied Cité Ettahrir Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Assahafa le 10/11/2021.

2021402725FCCC2

Avis

Le Contrat est écrit et enregistré à la recette des finances Mornaguia le 3/11/2020 sous le numéro 195/2020 et reçu M043835, Mme Nejia Bent Klaii Ben Bouchiba Bouchiba et sa carte d'identité n°07285074 et délivrée le 12 juin 2019 doté tout le fonds de commerce à la rue de la Mosquée Mornaguia sous le nom "librairie douaa" vente tout produit bureautique et scolaire à monsieur Hédi Ben Klaii Ben Bouchiba Bouchiba et sa carte d'identité n°07298006 et délivré le 12 septembre et son matricule fiscal 096360Q.

Le contrat est annoncé au journal "Chourouk" le 5 novembre 2021.

2021402738FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Depuis le contrat de vente identifié par la signature au 27/9/2021 enregistré à la recette des finances Sliman sous reçu n°M036444 et numéro d'enregistrement 02084.

Monsieur Seif Eddine El Amdouni a vendu tout le fonds de commerce situé au rez-de-chaussée du bâtiment B de résidence Morgan 3, 2 Rue de Tunis, Sliman, Nabeul de la vente des fruits secs à Monsieur Farhat Kerdaoui à Ksar El Mhadha Beni Khdash Médenine pour une durée de 20 jours à partir de la date d'annonce de cette publication au jort. Publiée au journaux Chourouk et le Quotidien le 11/11/2021.

2021402757FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En gérance libre

Suivant contrat de location légalisé de signature en date du 4/11/2021 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine en date du 4/11/2021 n° d'enregistrement 21303019 quittance n°M065241 Mme Zakia Al-Fatiti CIN n°04534762 a loué en gérance libre à Mme Zina Essouda CIN n°04534762 tous le fonds de commerce sis au n°8 de l'immeuble n°A4 Diar Ben Mahmoud El Agba 2051 El Hraïria Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une période de d'un ans renouvelable à compter du 01/11/2021 au 30/10/2022.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 10/11/2021.

2021T01078FCCC3

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Contrat de location d'un fonds de commerce en date du 19-8-2021, enregistré à la recette des finances Sidi Bouzid le 26-8-2021 ; reçu n°M063506 enregistrement n°2106081. Son objet consiste en la location de la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local commercial sise rue Habib Bourguiba klm 3 Sidi Bouzid 9100 sous signé.

Monsieur Adel Chouaibi, Tunisien, C.I.N n°05993321 a loué à Madame Hasna Dhifi, C.I.N n°06079002 un fonds de commerce exploité pour «Salon de thé»

Cette annonce est parue au journal Achourouk daté le 3 octobre 2021.

2021R02762FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location du fonds de commerce en date du 01/3/2014 et enregistré à la recette des finances El Mourouj en date du 5/3/2014 sous le n°14301042 quittance n°M016837. Mr. Yacoubi Houcine titulaire de la CIN n°01109327 du 22/09/1995 a loué à Mr. Yacoubi Bechir titulaire de la CIN n°07084089 du 4/10/2011, tout le fonds de commerce sous le n°B0266892014, avec ces éléments matériels et immatériels, et ce pour l'exercice de l'activité de vente en détail de chaussures et accessoires pour une durée d'une année (01) renouvelable à partir du 01/3/2014 jusqu'au 28/02/2015, sis à 14 Avenue Habib Bourguiba Hammam-Lif.

Les oppositions sont faits dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du fonds de commerce sus-mentionnée.

2021R02775FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/3/2021 enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac le 21/4/2021, Quittance n°M037201, Enregistrement n°21302973, la société ETTAWFIK SARL ayant le Matricule fiscal n°1302647X représentée par son gérant Monsieur Hichem Dridi titulaire de la CIN n°01570857 délivrée à Tunis le 8/6/2012, loue à la société ANISSA COSMETICS S.U.A.R.L, ayant la Matricule fiscal n°1680469B, et dont le siège social est sis au 95 Avenue Fethi Zouhaier-Complexe L'OPERA Bureau n°7 Enkhilette Raoued Ariana - 2083, représentée par son gérante Madame Anissa Yahyaoui titulaire de la CIN n°05443603 délivrée à Tunis le 23/02/2011, le fonds de commerce sous forme de gérance libre pour exercer l'activité de vente de produits cosmétiques sis au rez-de-chaussée de la résidence LOTUS Les Berges du Lac Tunis, à compter du 01/4/2021. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 10/11/2021.

2021R02776FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/10/2020 enregistré à la recette des finances Raoued le 5/11/2020, Quittance n°M075667, Enregistrement n°20303603, Monsieur Khalil ben Hassan Ben Khalifa Mhamdi titulaire de la CIN n°05912455 délivrée à Tunis le 23/12/2008 et propriétaire du fonds de commerce à usage de boulangerie et industrie de pâtisserie sis à Sidi Amor Route de Raoued Ariana et immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1312013X, loue à Monsieur Mohamed Ben Romdhane Ben Salh Benali titulaire de la CIN n°05905998 délivrée à Tunis le 10/4/2010, la totalité du Fonds de commerce sous forme de gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage de boulangerie et industrie de pâtisserie sis à Sidi Amor Route de Raoued Ariana, à compter du 23/9/2020. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 10/11/2021.

2021R02777FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances à Tunis le 02/11/2021 quittance n°M053402 sous le n°21305613 Ali Chouirif a loué tout le fonds de commerce sis à 41 avenue de Carthage Tunis qui a une activité la vente de pièces détachées à la société Agriculture industriel parts représentée par son gérant Mr Tarek Ben Yahia.

Les créanciers doivent faire oppositions chez locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 12/11/2021.

2021R02778FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré à la R.F RAOUED sous n°21303495 le 4 octobre 2021 quittance M070383, société STATE FOOD son agent, M. Haitham Bassalah titulaire de CIN n°09171701 délivrée le 24 octobre 2014 a loué la totalité du fonds de commerce du local sis à l'Avenue Habib Bourguiba cité Elghazala Ariana, à société BASSALAH Company de production et de développement de Restaurations son représentant légal est M.Mouhamed Chokri Bessalah CIN n°00278940 délivrée le 3 avril 2006 ce pour l'activité à d'exploitation d'un restaurant.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai le 20 jour à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 10 novembre 2021.

2021402733FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 27/10/2021 enregistré à la recette des finances Boumhel le 4/11/2021 reçu n°M050106 enregistrement n°21302959, la société Internationale de Commerce «INCO» sise à la Rue Ile de Failaka - Les Berges du Lac II a loué à la société Mabrouk Diffusion sise à la Route du Kef Km 6 - Denden, tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant au Centre Commercial «AZUR CITY» destiné à la commercialisation des articles de prêt à porter et de tout produit complémentaire et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

2021402740FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Nelson Mandela le 4/11/2021 sous le numéro : 21303441 quittance numéro : 65658. La société Pressing el joumhouria «VITANEUF» MF : 2738X loue à la société «PANDA BEAUTY» société en cours de constitution ayant le numéro de la réservation de la dénomination sociale n°2021123299177, en gérance libre, le fonds de commerce dont elle est propriétaire, sis à «Intersection Avenue de La Liberté numéro 50 avec Avenue Tatwène Numéro 2 Lafayette» pour exercer l'activité de coiffure et soin de beauté.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 12 novembre 2021.

2021402743FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des Propriétaires Résidence Diamant Blanc

Cité El Wafa - Nabeul

Suivant PV daté du 28/8/2021 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 3/9/2021 sous le n° 21001539 et déposé à la municipalité de Nabeul le 8/11/2021 portant constitution du syndicat des propriétaires de la résidence Diamant Blanc, le comité élu du syndicat est constitué comme suit :

- Bassem Benjemâa : Président

- Naouel Jalloul : Trésorier.

2021T01077APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association «Notre mère la Tunisie» pour la promotion de la citoyenneté

Objet : Participer aux efforts visant à concrétiser le concept de citoyenneté et ses valeurs et à les consacrer.

Objectifs :

- Participer aux efforts visant à inculquer, développer et consolider l'amour de la patrie chez les jeunes et à renforcer le sentiment d'appartenance à la Tunisie chez tous les Tunisiens, qu'ils résident à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et les exhorter à être fiers de cette appartenance et à une coexistence pacifique et constructive au sein de leur environnement humain et avec les autres

- Participer aux efforts visant à consolider les valeurs et la culture du devoir, en particulier les devoirs envers la patrie, et le respect de la loi dans tous les cas

- Participer aux efforts visant à faire connaître les droits du citoyen et à éduquer le citoyen à revendiquer pacifiquement ces droits, ainsi que ses droits en tant que citoyen tunisien

- Participer aux efforts visant à consolider la prise de conscience parmi les citoyens de l'importance de préserver les composantes de l'identité tunisienne et ses particularités comme fondement de la citoyenneté et la nécessité d'assurer un développement sain sans distorsion ni défiguration.

- Participer aux efforts visant à soutenir les composantes de la société civile et à intensifier et développer son tissu.

Siège social : 4, rue du Dr. Salah - Azaïez - 1164 Hammam Chatt - Gouvernorat de Ben Arous.

Comité de direction fondateur :

Président : Foued Allani

Secrétaire générale : Zina Amri

Trésorier : Walid Ayachi.

Secrétaire générale adjointe : Nefissa Nakhli

Trésorier adjoint : Yassine Allani.

2021R01760APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Boule d'Or à Ouled Khlifa

Catégorie : Sportive

But : Encadrer des jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques dans le sport de la pétanque

Siège : Ouled Khlifa - Souassi 5140 Mahdia

Correspondance : N°3021 du 27/10/2021

Président : Lamjed Hafsi

Secrétaire Général : Abdelmoumen Khlifa

Trésorier : Maher Ben Mohamed.

2021S01241APSF1

Constitution d'une association

L'Association pour le Promouvoir des Compétences Humaines, située à l'avenue la Perle du sahel immeuble el baraka 2ème étage Khezama ouest, Sousse, a été créé sous le numéro de récépissé 08/06 daté du 12/8/2020.

Cette association est de nature scientifique et ayant comme objectifs:

- Participer à orienter et guider les jeunes dans le domaine scientifique.

- Participer à intégrer les jeunes dans la vie sociale et professionnelle.

Membres :

Présidente : Imen Ben Lamine

Vice-président : Abderrahmen Lahmer

Secrétaire générale : Zohra Gafsi

Trésorière : Rawdha Ben Saad.

2021S01246APSF1

Homologation de résolutions

Désignation des membres du syndic

Résidence El Mehdi - Ennasr 2

Suivant acte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 1er octobre 2021 enregistré à la recette d'enregistrement des actes à la recette des finances El Menzah 6 en date du 28 octobre 2021 sous le numéro 21806628 quittance n°100795, il a été élu les nouveaux membres du syndic ci-après désignés :

Président : Mokhtar El-Baati (27)

Trésorier : Ahmed Louati (7)

Trésorier Adjoint : Slim Khouja (25)

Membres : Ali Ben Abid (9)

Mohamed Slama (12)

Et il lui attribut tous les pouvoirs les plus étendus pour la bonne marche de la résidence.

2021402741APSF2

Avis

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 19 Janvier 2020 à 10h du matin à l'espace «Licosa» Nabeul du syndic des habitants de la résidence «DIAR MALIKA» sise à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul enregistré à la recette des finances Av Taieb Mhiri Nabeul le 26 Janvier 2021 quittance n°M006034 enregistrement n°21700299, est survenue :

M. Guiras Mohamed : Président

M. Besbes Atef : Vice-président

M. Jhaili Hssine : Secrétaire général

M. Belhadj Anouar : Financier.

2021402749APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cours de cassation

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71 258 570

Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

Partie poursuivante : BH BANK (BANQUE DE L'HABITAT), en son représentant légal demeurant à son siège social 18 Avenue Mohamed V, Tunis, inscrite au registre de commerce sous le numéro

B138811996, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000

Parties saisies : - LA SOCIETE BOULANGERIE PATISSERIE DU LAC, société à responsabilité limitée, RC 3241995, dont le siège social est situé à Résidence la Perle du Lac ayant élu son domicile Passage Lac Moriou Les Berges du Lac Tunisie (L'EMPRUNTEUR).

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis. Matricule fiscal : 80920C.A.P.000.

Immeubles saisis : La vente portera sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier 84438 Tunis dénommé «Jawhara 14» composé de la parcelle n°16 du lotissement du titre foncier 80573 Tunis, d'une superficie 202 m², faisant l'objet de 04 magasins, l'immeuble fait le coin de la rue Lac Winderman et le passage du Lac Moriou Les Berges du Lac au rez-de-chaussée de la propriété dite «Jawhara». A vocation commerciale exploité en tant que boulangerie et pâtisserie. Tout l'immeuble et bien équipé, eau, électricité, équipements sanitaires; portes rideaux, quincaillerie, faux plafond.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de six cent soixante six milles six cent dinars (666.600d000 Dinars) après réduction de 40%.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 21/12/2021 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis1 à partir de neuf heures et suivant du matin.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis 1.

2021T01075VEPA1

Vente aux enchères publiques (adjudication)

JURIS AFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

45 Rue Ali Dargouth, 1001 Tunis

www.jurisaffaires.tn

I/ Partie poursuivante :

Mme Raja Didi, titulaire de la CIN n°06273604.

Mr Mondher Omrane, titulaire de la CIN n°01273066.

Elisant domicile chez Me Med Slim Bouderbala avocat à la cour de cassation de la société jurisaffaires avocats & conseils 45 rue Ali Dargouth Tunis 1001.

II/ Partie saisie :

Héritiers feu Mhamed Ben Tahar Dridi :

1/ Chadlia Machat, titulaire de la CIN n°01627006.

2/ Chérifa Dridi, titulaire de la CIN n°01627069.

3/ Moez Lidin Allah Dridi, titulaire de la CIN n°06277279 demeurant à l'angle de la rue des palmiers et de la rue Zayzafoun n°12, Nabeul.

4/ Karima Dridi, titulaire de la CIN n°01815024, demeurant à la rue Hédi Selmi, Nassr 02 Ariana et aussi au N°07 Rue A'polios Notre Dame, Tunis.

5/ Najah Dridi, titulaire de la CIN n°05120355, demeurant à la rue Saint Diego Jasmin, Nabeul

6/ Amel Dridi, titulaire de la CIN n°01627067, demeurant à l'impasse de la mosquée Ennouria Nabeul et aussi à la rue Sayda n°08 Nabeul.

7/ Alya Dridi, titulaire de la CIN n° 01624105, demeurant à la rue de la châtaigne Nabeul.

8/ Sabah Ennour Dridi, titulaire de la CIN n°01815025, demeurant à la résidence Billiade 18-C1 Nabeul.

9/ Moufida Dridi, demeurant à la rue des colombes n°34 Nabeul.

10/ Raoudha Dridi, titulaire de la CIN n°01624104 demeurant à l'angle de la rue des palmiers et de la rue Zayzafoun n°12, Nabeul.

III/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala, avocat associé de la société Juris Affaires : Avocats & Conseils (MF : 1303354Q) sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis, 1001.

IV/ Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble non immatriculé situé derrière des locaux à vocation commerciales appartenant à des tiers à l'avenue Habib Bourguiba à Nabeul où se situe son entrée principale (N°112). L'immeuble consiste en une construction en cours composée d'un RDC d'une superficie totale de 480 mètres carrés sur le toit de laquelle se trouve des poutres en béton armé vouées à la construction d'un autre étage.

La bâtisse est construite depuis plusieurs années sur une parcelle de terrain à géométrie variable d'une superficie totale de 510 mètres carrés. Elle est dans un état d'abandon. Sa structure est en béton armé, le toit en dalle renforcé en céramique et brique de 06. La bâtisse est située en arrière de plusieurs locaux à vocation non commerciale avec des façades limitrophes importants dont plusieurs ouvrent sur l'avenue Habib Bourguiba et d'autres ouvrent sur l'avenue Farhat Hached où se trouve le souk quotidien de la ville. L'entrée principale de la bâtisse se situe à l'avenue Habib Bourguiba avec une façade d'une longueur de 06 mètres. L'immeuble est délimité à l'est par un ensemble d'immeubles (à l'arrière) dont une partie qui ouvre sur l'avenue Habib Bourguiba et l'autre sur l'avenue Farhat Hached, à l'ouest :

D'une longueur de 06 mètres. L'immeuble est délimité à l'est par un ensemble d'immeubles (à l'arrière) dont une partie qui ouvre sur l'avenue Habib Bourguiba et l'autre sur l'avenue Farhat Hached, à l'ouest : une partie qui constitue l'avenue Bourguiba où se trouve son entrée principale et une autre où se trouve un ensemble de locaux commerciaux propriété de tierce parties, au nord : des locaux commerciaux et autres et au sud : des immeubles appartenant à des tierces parties.

V/ Mise à prix : Un million quatre cent quatre-vingt-deux mille et quatre cent soixante-huit mille dinars.

VI/ Date et lieu de la vente : Le mercredi 22.12.2021 à partir de 9h devant la chambre des criés du TPI de Nabeul.

VII/ Visite de l'immeuble : Tous tes jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2021T01082VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me. Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1- Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de gagiste).

2- Le débiteur assigné de la saisie : 1/ Sami Ben Abdelfatteh Zghonda, de nationalité tunisienne, ingénieur à l'étranger, titulaire de la CIN numéro 08347066, domicilié au numéro 17 rue d'Agadir - Khaznadar - Tunis (en sa qualité de débiteur principal hypothécaire).

2/ Eya Bent Ahmed Khobzini épouse Zghonda, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN numéro 07381807, domicilié au numéro 17 rue d'Agadir - Khaznadar - Tunis (en sa qualité de propriétaire selon le régime de la communauté des biens).

3- L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4- Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain d'une superficie de 1159.50 m², contenant des pieds d'oliviers, de la compétence du bien objet du titre foncier numéro 614397 Nabeul dénommé «Melk Elbahri», qui est un terrain de forme rectangulaire dans le plan d'aménagement urbain et composé de la parcelle numéro C3583 sise à Diar Ben Salem - délégation de Beni Khiar - gouvernorat de Nabeul, dont la superficie est de un Hectare soixante et un ares et 30 Centiares. La parcelle exposée à la vente est sise dans le Côté Est de la parcelle numéro C 3583, limitée à la Kebla, au Fond et à l'Ouest par une route et à l'Est par le reste de la parcelle numéro C 3583.

5- Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est détermine à cent quarante et un mille deux cent vingt sept dinars et 100 millièmes (141 227 d 100), ainsi que le frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6- Date et lieu de l'enchère : Le mercredi correspondant au vingt deux décembre deux mille vingt et un (22/12/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul à partir de neuf heures du matin.

7- Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R02755VEPA1

Vente aux enchères publiques

La vente aura lieu mercredi 15 décembre 2021 à partir de 8 : 30 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance monastir.

Poursuivant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B516 1996 Domicilié à 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

1- Maher Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 04140529.

2- Ala Eddin Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06925047.

3- Manel Kharoubi, domicilié à rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06878398.

4- Imen Kharoubi, domicilié à rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06953274.

Avocat poursuivant : Maître Kasdalla Naceur avocat à la cour de cassation rue 3 août n°24 Sousse.

Immeuble objet de la vente immobilière :

La totalité de l'immeuble dénommé "Elwifak" objet de titre foncier num 24902 Monastir.

Situé à Ksar Hlel d'une superficie de 482 m².

Mise à prix :

Immeuble : 178.912.000

Conditions de la visite de l'immeuble :

Chaque jour durant toute la semaine avec le respect du domicile.

2021S01242VEPA1

Vente aux enchères publiques

La vente aura lieu mercredi 15 décembre 2021 à partir de 8 : 30 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance monastir.

Poursuivant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 domicilié à 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

1- Maher Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 04140529.

2- Ala eddin Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06925047.

3- Manel Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06878398.

4- Imen Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06953274.

Avocat poursuivant : Maître Kasdalla Naceur avocat à la cour de cassation rue 3 août n°24 Sousse.

Immeuble objet de la vente immobilière :

La totalité de l'immeuble dénommé "Essalama" objet de titre foncier num 58819 Monastir.

Situé à Bouhjar d'une superficie de 2058m sur lequel est bâté une usine

Mise à prix de l'immeuble : 3.296.555.000

Conditions de la visite de l'immeuble :

Chaque jour durant toute la semaine avec le respect du domicile.

2021S01243VEPA1

Vente aux enchères publiques

La vente aura lieu mercredi 15 décembre 2021 à partir de 8: 30 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance Monastir.

Poursuivant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 domicilié à 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

1- Maher Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 04140529.

2- Ala eddin Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06925047.

3- Manel Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06878398.

4- Imen Kharoubi, domicilié à la rue Khaled Ibn Walid Ksar Hlel Monastir, CIN 06953274.

Avocat poursuivant : Maître Kasdalla Naceur avocat à la cour de cassation rue 3 août n°24 Sousse.

Immeuble objet de la vente immobilière :

La totalité de l'immeuble dénommé "Elmanar" objet de titre foncier num 24019 Monastir.

Situé à Ksar Hlel d'une superficie de 1 hect.5 ares.13 cent. terrain agricole.

Mise à prix :

Immeuble : 126.156.000

Conditions de la visite de l'immeuble :

Chaque jour durant toute la semaine avec le respect du domicile.

2021S01244VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

1/ Demanderesse : Akila Bent Salah Waz, femme au foyer, demeurant à la Rue Mendès France Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03957666. 2/ Défendeurs : Les héritiers du défunt Salah Waz et de la défunte Mannoubia Bent Hsan Ben Khalifa Abdelkrim à savoir :

1/ Tawfik Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à la Rue Cap Afrique Mahdia.

2/ Faiçel Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à la Rue Cap Afrique Mahdia.

3/ Lotfi Ben Salah Waz, Ouvrier, demeurant à la Rue Cap Afrique Mahdia.

4/ Besma Bent Salah Waz, ouvrière, demeurant à la Rue Cap Afrique Mahdia.

5/ Souad Bent Salah Waz, ouvrière, demeurant à la Rue Al Quds route de Tunis Akwach Dar Brahem Mahdia.

3/ Avocat poursuivant : Maître Mohamed Anouar Helali, Avocat à la cour d'appel, sis à 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100, Titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08662968, Titulaire du matricule fiscal numéro 1164537v.

4/ Le bien immobilier mis en vente : Il s'agit d'un local à usage d'habitation d'une ancienne construction et d'un type traditionnel situé à Borj Erras la cité traditionnelle Mahdia et précisément dans une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique Mahdia, d'une superficie totale de 282 m², limité au Sud par les héritiers de Sadok Njim, à l'Est par les héritiers de Mohamed Naieb, au Nord par les héritiers de Sadok Boussouffara et par les héritiers de Mustafa Khoudja et par une impasse ramifiée de la rue Cap Afrique Mahdia, de l'Ouest par les héritiers de Awled Nasr Khouadja, La maison comporte quatre chambres, une chambre de stockage (makhzin), une cuisine, une salle de bain, une toilette, deux abris de toit, un patio et une cour.

5/ Mise à prix : la mise à prix est fixée à quatre cent quatre vingt neuf mille trois cent quatre vingt dix dinars (489.390.000dt) et ce en vertu du rapport d'expertise rédigé par l'expert Monsieur Noureddine Bayoudh le 17/8/2021 dans le cadre de l'ordonnance sur requête numéro 3507/2021 rendue par le Tribunal de première instance de Mahdia le 01/7/2021, à laquelle s'ajoutent les frais de poursuite.

6/ Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Mahdia le lundi vingt décembre deux mille vingt et un (20/12/2021) à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Visite du bien immobilier : On peut visiter le bien tous les jours de la semaine de neuf heures du matin jusqu'à dix sept heures du soir.

Observation : pour la communication du cahier des charges et pour avoir plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de première instance de Mahdia ou le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Mohamed Anouar Helali sis à 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100.

Pour participer aux enchères il faut déposer le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021S01248VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Imed Hachicha, gérant d'une société titulaire de la CIN 05256727, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba impasse Hachicha n°7 Sekit Ezzit Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°97018 Sfax, dénommée «El Majd 96» d'une superficie de 58m², située à la route Gremda km 0,5 Sfax, consistant en un appartement situé à l'immeuble El Majd au 7ème étage qui comprend une cuisine, une salle de bain, un bureau d'une superficie de 15,20 m² ouvrant sur un balcon, un autre, bureau d'une superficie de 19,25 m², son sol en carrelages, son toit en staff, équipé par toutes les installations nécessaires, avec les parties divises liées au titre foncier précité soit (58/5588) à extraire du titre foncier 72377 Sfax.

Mise à prix :

Fixée à soixante deux mille huit cent quatre vingt dinars (62.880,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi le treize décembre deux mille vingt et un 13/12/2021 à partir de neuf heure du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X01302VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé à 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Ihsen Ben Mohamed Hachicha, gérant d'une société titulaire de la CIN 05298198, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba impasse Hachicha n°7 Sekit Ezzit Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°97019 Sfax, dénommée «El Majd 97» d'une superficie de 59 m², située à la route Gremda km 0,5 Sfax, consistant en un appartement situé à l'immeuble El Majd au 7ème étage qui comprend un bureau d'une superficie de 23,62m², un deuxième bureau d'une superficie de 20,07 m² et un troisième d'une superficie de 15,31 m² avec un balcon, son sol en carrelages; son toit en staff, équipé par toutes les installations nécessaires, avec les parties divises liées au titre foncier précité soit (59/5588) à extraire du titre foncier 72377 Sfax.

Mise à prix :

Fixée à soixante trois mille sept cent vingt dinars (63.720,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi le treize décembre deux mille vingt et un (13/12/2021) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X01303VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. (Ex Tuniso-Qatari Bank) en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à la rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : 1- Moez Ben Abderrazak Ben Abdellatif Karray. C.I.N. n°08407377, demeurant au 3 Rue Bhira. Cité El Bassatine 2036 Soukra Ariana. * son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Morched Tarifa sis 24 Rue de Marseille 2ème étage bureau n°04 Tunis.

En sa qualité personnelle de créancier saisi et en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société AFRIBAT et de la société SMBC.

2- Izdihar Ben Abdallah Ben Mohamed Ghorbel épouse Moez Karray C.I.N. n°08155265, demeurant 3 Rue Bhira. Cité El Bassatine 2036 Soukra Ariana. *son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Morched Tarifa sis au 24 Rue de Marseille 2ème étage bureau n°04 Tunis.

En sa qualité de caution hypothécaire et copropriétaire selon le régime des communauté des biens entre les époux.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Il consiste en un local d'habitation de 2 niveaux un rez-de-chaussée et un étage. Qui se situe à la résidence «Diar Chikh» villa n°1 rue 117 venant de l'avenue du Maghreb Arabe La Soukra gouvernorat de l'Ariana objet du titre foncier n°56200 Ariana d'une superficie de 323 m² dénommé «DIAR CHIKH 1».

Cette villa est composée d'un rez-de-chaussée qui contient un salon, une cuisine équipée, une salle de bain et un escalier menant au 1er étage qui est composé de deux chambres, une salle de bain, une suite parentale avec une salle de bain et un dressing. La superficie de toute la villa est de 213 m² environ.

Les murs de la villa sont en brique de double cloison d'une épaisseur de 35 Cm, le toit est en dalle. Les portes sont en bois les fenêtres en aluminium. Le revêtement du sol est en marbre local et en gré. Les plafonds sont en staff en plâtre. Les murs et le sol des salles de bains et de la cuisine sont en gré de qualité. La villa est équipée de toutes les commodités sanitaires et électriques. L'immeuble se situ derrière le club de la garde nationale sur l'avenue Fattouma Bourguiba Soukra dans une zone où se trouve des locaux et résidence de haut standing.

Tout l'immeuble est équipé de l'électricité, de l'eau potable, le gaz naturel, le téléphone et le réseau d'assainissement.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Quatre cent soixante dix mille et six cent quarante Dinars (470.640,000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le lundi 13 décembre 2021 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation

Le lundi 13 décembre 2021 à partir de 9 heures au tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402731VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F n° 013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Faouzia Bent Mohamed Moncef El Manaii C.I.N n°00284794, propriétaire du nom commerciale «Comptoir Chelbi» Registre de Commerce T.P.I. Tunis n°A00115632004 demeurant 1 rue 6918 cité Intilaka Tunis.

En leur qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Se situe à El Mnihla précisément cité Intilaka gouvernorat de l'Ariana, objet du T.F. n° 18328 Ariana.

Il consiste en une parcelle de terrain nue à vocation d'habitation et qui ne contient aucune construction. L'immeuble est d'une superficie de 503 m², de forme rectangulaire et d'une façade principale du coté nord sur la rue 62652 et une façade secondaire du coté ouest ouvrant sur une rue non numérotée parallèle au parcours du métro léger liant Tunis à la cité Intilaka.

Mise à prix :

Trois cent quatorze mille sept dinars et 307 Millimes (314.007,307) hors frais.

Date et lieu de vente :

Lundi 13 décembre 2021 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021402732VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Tél. 97.921.612

Partie poursuivante : Anis Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki Titulaire de C.I.N. n°07761585 délivrée le 22-6-2020 demeurant Rue Iben Zaydoun n°38 cité Ennakil 2 Jendouba Parties saisies 1) Ftima Bent Mouhamed Ben Rabeh Ben Belgacem Triki 2) Karem Ben Mahmoud Ben Ahmed Triki 3) Amira Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki 4) Hanen Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki 5) Sonia Bent Mahmoud Ben Ahmed Triki, demeurants Rue Iben Zaydoun n° 38 cité Ennakil 2 Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Yousef Jendouba.

L'immeuble saisie : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°19401 Jendouba sis à Cité Ennakil 2 Rue Iben Zaydoun n°38 Jendouba la superficie globale du terrain est de 576 m². L'immeuble contient une maison et un studio. La superficie de la maison est de 164 m², elle contient 4 chambres à coucher un salon, une cuisine et une salle de bain. La superficie du studio est de 37 m², il contient une chambre à coucher un salon une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix est fixée à 446.900.000 d.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 7 décembre 2021, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total. La mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour le plus amples des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2021402736VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'avocat enchérisseur : Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Code Fiscal 083412ZP000.

Le poursuivant : Béchir Ben Hamadi Ben Arbi Smaali, sis au bureau de son avocat Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Débiteurs : Habib Ben Hamadi Ben Arbi Smaali et Samia Bent Hamadi Ben Arbi Smaali élisant domicile au bureau de leur avocat Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Immeuble objet de l'enchère : Immeuble non immatricule, sis Rue Abdou Allah Ben Saad n°36 Almazara supérieure Béja Nord constitué d'une habitation ancienne composée d'un grand Salon double, d'une chambre, d'un coin sanitaire, d'une cuisine et deux vérandas, d'une chambre extérieure et d'une cours non plafonné, sa situation est moyenne, la superficie utilisable est de 118 m², la superficie du reste est de 194 m², la superficie totale serait donc de 312 m².

Prix d'ouverture des enchères : 78 400.000 d.

Date et lieu de l'enchère : La vente aux enchères aura lieu 16/12/2021 à partir de neuf heures du matin au Palais de justice, sis au Tribunal de première instance de Béja

Visite de l'Immeuble : les visites pourront se faire tout les jours de la semaine où en consultant le cahier de charge déposée au greffe du Tribunal (La chambre des ventes aux enchères publiques) ou au bureau de l'Avocat enchérisseur aux horaires de travail.

2021402739VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Par ordonnance n°59906 du 28 mai 2021 Madame Houda Jaballah sis rue les jasmins cité les jardins BP 44bis Zaghouan 1100 a été désigné liquidateur de l'héritage des défunts Mohamed Ben Taieb Zgolli et Fatma Bent Sadok Bani.

2021T01074VEPA2

Faillite de la Sté Advanced web solutions (AWS)

Suite au jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°911, la Sté Advanced web solutions (AWS) identifiant unique 1145993K est en cessation de paiement depuis 20/12/2019 et par la suite déclaré en faillite.

Mme Hajer Boubaker désignée comme juge commissaire et que Mr Chokri El Heni a été désigné syndic de faillite de la société.

Le syndic de faillite fait appel à tous les créanciers de la Sté de communiquer leurs pièces justificatives dans les délais réglementaires à son bureau sis à 34 rue Ali Darghouth 1001 Tunis téléphone 71331411.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Assabah et Le Temps en date du 5/11/2021.

2021T01085VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de distribution

En application des dispositions des articles 467 et 468 du cpcc et sur la

base de l'autorisation du juge du Tribunal de Première Instance de Nabeul en charge, du 02/11/2021 d'ouvrir les procédures de répartition des sommes assurées selon le récépissé numéro M004916 du 27/01/2021 et s'élevant à 9200.000 Dt et provenant de la vente de la voiture portant le numéro minier 3127 Tunis 166, étant la propriété du débiteur, Mohamed Ben Al Touhami Bel Hajj qui a été vendue aux enchères publiques selon le procès-verbal de vente judiciaire n°8526 du 15/12/2020, a été porté au tribunal de première instance de Nabeul l'affaire en distribution n°48. Par conséquent, chaque créancier potentiel doit soumettre ses arguments de dette avec une demande d'attribution de quota au Tribunal de Première Instance de Nabeul dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cette annonce, sous peine de déchéance de son droit de participer à cette diffusion.

2021R02760VEPA2

Décision de changement de l'administrateur judiciaire

"SOCIETE MOLKA CUIR"

N°27 Rue de Paris Sousse 4000

UI : 0020234D

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 4/10/2021 concernant le dossier 248 relative au Jugement n°57349 rendu en date du 23 Août 2019, il a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Hatem Nasri par l'administrateur judiciaire Sodok Laarif dont le siège Avenue Yesser Arafet Immeuble Jeaim Bureau n°3 Sahloul Sousse 4054 et lui confier la poursuite et le suivi du dossier.

2021S01249VEPA2

Décision de changement de l'administrateur judiciaire

"SOCIETE HERITIERS MUSTAPHA ERNEZ"

N°27 Rue de Paris Sousse 4000

UI : 0009319L

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 4/10/2021 concernant le dossier n°249 relative au jugement n°57348 rendu en date du 23 Août 2019, il a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Hatem Nasri par l'administrateur judiciaire Sodok Laarif dont le siège Avenue Yesser Arafet Immeuble Jeaim Bureau n°3 Sahloul Sousse 4054 et lui confier la poursuite et le suivi du dossier.

2021S01250VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent mille Dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 30/11/2021 (inclus)

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina B 19.

Tél : 73203045/98442402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2021S01251VEPA2

Distribution (article 46 du Code des Sociétés Commerciales)

Société Leo Pharma - Société en cours de liquidation

SARL au capital de 10 000DT

Siège social : Appartement 21-Résidence Arcadia Les Berges du Lac - 1053 - Tunis - Tunisie

Identifiant Unique/Matricule fiscal : 0852214B

Affiliation CNSS : 00167871-61

Le liquidateur de la société informe le public de la décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation de la société entre les créanciers.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2021402679VEPA2

Nomination d'un liquidateur

N° C.I.N du demandeur de la liquidation : 00557556 du 19/01/2017

Suivant ordonnance sur requête n°70108 émanant du tribunal de première instance de Manouba en date du 02/11/2021, il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71830168, en qualité de liquidateur des biens successoraux du feu Ahmed Ben Chedly Bamri, pour procéder à leur inventaire, à leur gestion, et à leur partage.

- La nomination de Madame Sondos Dhambri en qualité de juge commissaire des opérations de liquidation.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2021402737VEPA2

JUGEMENT EN REFEREE : NOMINATION D'UN SEQUESTRE SUR

Société MEDITEC DOMISANTE

Adresse : Avenue Mongi Slim n°35 Ezzahra Ben Arous

MF : 0519712E

RC : B163212000

En vertu du jugement en référée n°63593 rendue par le Tribunal de cour d'appel de Tunis le 21/6/2021, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de séquestre sur la société MEDITEC DOMISANTE pour le gérer jusqu'à la résolution du conflit entre les parties amiablement ou judiciairement.

Touts intéressés peuvent contacter le mandataire de justice susmentionné au 8 rue de Kuweit 3ème Etage bureau n°14 Lafayette Tunis (tel 71.830.002).

2021402755VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE D'ENERGIE NOUVELLE SOFTEN

S.A. au capital de 4 001 544 Dinars

Z.I, rue des Sciences - Grombalia

RNE : 0539181 K

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 8 décembre 2021 à 15h au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation de deux nouveaux commissaires aux comptes

- Nomination d'un nouvel administrateur.

- Discussion d'une possible distribution de dividendes aux actionnaires.

- Questions diverses.

2021T01072SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE "SADOK BEY"

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I Bir Kassaa 2059 - Ben Arous

MF : 1064X

Messieurs les actionnaires de la "MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 10 décembre 2021 à 11 heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration pour l'exercice 2019;

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice;

3- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, et des états financiers du dit exercice;

4- Quitus à donner aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019;

6- Renouvellement du mandat des administrateurs;

7- Questions diverses.

2021R02764SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE «SADOK BEY»

SA au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : Z.I Bir Kassaa 2059 - Ben Arous

MF : 1064X

Messieurs les actionnaires de la «MINOTERIE ET SEMOULERIE DE L'AVENUE SADOK BEY» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 10 décembre 2021 à 12 Heures au siège social de la société sis à la Z.I. Bir Kassâa - 2059 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

- Questions diverses.

2021R02765SANB3

Société BIOFIG S.A

Société anonyme

Au capital de 516 000 Dinars

Registre de commerce de Tunis : B2499432012

Matricule fiscal : 1249634M/A/M/000

Siège social : 11, bis Ali Riahi Montfleury 1008 Tunis

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société BIOFIG S.A et ce, le vendredi 17 octobre 2021 à 15 heures au siège social de la société SIM SICAR sis au 67, rue Alain Savary - cité Jardins II, bloc B - 3ème étage - 1002, Tunis Belvédère.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Fixation des jetons de présence.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

2021R02766SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 7 décembre 2021

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises

Pôle industriel «Neopark El Fejja», El Fejja Mornaguia - 1153

Identifiant Unique : 0978598B

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja (mfcpole), sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 7 décembre 2021 à 10h au siège de la société sis au Neopark El Fejja et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;

2- Démission d'un Administrateur;

3- Nomination d'un Administrateur;

4- Pouvoirs.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 6 décembre 2021 son pouvoir au siège de la Société du Pôle de compétitivité de Monastir El Fejja.

2021R02768SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 7 décembre 2021

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Société anonyme

Au capital de 40 000 000 dinars

Siège social : Hôtel d'entreprises

Pôle industriel «neopark El Fejja», El Fejja Mornaguia - 1153

Identifiant Unique : 0978598B

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja (mfcpole), sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 7 décembre 2021 à 9h au siège de la société sis au neopark El Fejja et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du mode de gouvernance;

2- Mise à jour des statuts conformément aux modifications apportées par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement;

3- Adoption des statuts mis à jour;

4- Pouvoirs.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 6 décembre 2021 son pouvoir au siège de la Société du Pôle de compétitivité de Monastir El Fejja.

2021R02769SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS

S.A «NET»

Au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077 A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en assemblée générale ordinaire à l'hôtel Movenpick Gammarth pour le mardi 7 décembre 2021 à 9H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2019

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/19.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Nomination d'un nouvel administrateur

7) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2021R02770SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS

S.A «NET»

Au capital de 787.500 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 15077 A/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en assemblée générale ordinaire à l'hôtel Movenpick Gammarth pour le mardi 7 décembre 2021 à 10H, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2020

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs

7) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2021R02771SANB3

Convocation à l'AGO

Société SOFIP-SICAF

S.A. «SOFIP-SICAF»

Au capital de 1.500.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 492569Y/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SOFIP-SICAF sont convoqués en assemblée générale ordinaire à l'hôtel Movenpick Gammarth pour le mardi 7 décembre 2021 à 11H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2020

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020

7) Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs

8) Nomination et/ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2021R02772SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE GENERALE DE SERVICE ET DE TRAVAUX EN REGIE «SGSTR»

S.A. «SGSTR»

Au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 82723H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SGSTR sont convoqués en assemblée générale ordinaire à l'hôtel Movenpick Gammarth pour le mardi 7 décembre 2021 à 10H30, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ex. 2020

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020

7) Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs.

8) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO ou extrait.

2021R02773SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du samedi 18 décembre 2021

Société d'Etude, de Développement et Aménagement Touristique de Sfax «SEDATS»

Société anonyme

Capital : 5.263.600 Dinars Tunisien

Identifiant unique : 583089 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SEDATS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 18 décembre 2021 à 9h du matin au siège de la société sis à Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu après les délais réglementaires,

2- Approbation du rapport de la gestion de l'année 2020,

3- Approbation des états financiers de l'année 2020,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport des deux commissaires aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2020,

6- Affectation des résultats,

7- Approbation de la déclaration des postes tel que prévu dans l'article 192 du code commercial des sociétés,

8- Divers sujets.

2021X01292SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et une autre extraordinaire

Société «MARINA MEDICALE INTERNATIONALE»

SA au capital de 15 300.000 Dinars

Siège social : Immeuble "AIDA", rue du 14 Janvier Sfax

IU : 1337782R

CNSS : 45537016

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dimanche 12 décembre 2021 à 10 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de rassemblée

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2020,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

5. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2020,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

8. Fixation des jetons de présence.

9. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour du dimanche 12 décembre 2021 à 11 heures 30 minutes à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital;

2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Modification corrélative des statuts;

4. Etat des lieux de l'avancement du projet de la polyclinique;

5. Approbation de la révision des conditions relatives à l'acquisition de la polyclinique et l'autorisation de la conclusion des actes définitifs y afférents,

6. Approbation de version finale de l'étude de rentabilité et autorisation pour l'octroi de crédit;

7. Questions diverses.

2021X01293SANB3

Convocation à l'AGE

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 16 148 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le vendredi 10 décembre 2021 à partir de 9 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital en numéraire avec acceptation d'un nouvel actionnaire,

- Suppression du droit préférentiel de souscription.

- Questions diverses.

2021X01295SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 6.400.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

Identifiant RNE : 0008493 W

M.F : 0008493 W A M 000

Les actionnaires de la société de refendage de la tôle "SORETOL" sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 11 décembre 2021 à 15 h au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée générale ordinaire

2- Distribution des dividendes

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2021X01301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du vendredi 3 décembre 2021

Société de Recherches et d'Exploitation

Des pétroles en Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie (SEREPT), société anonyme au capital de 7 217 320 DT, dont le siège social est sis à 8, rue Slimène Ben Slimène, 2092 El Manar 2 à Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 décembre 2021 à 11H au siège social de PERENCO à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des actionnaires de tenir, dans la même journée, la réunion de l'assemblée générale ordinaire et celle du Conseil d'Administration (n°322)

2. Approbation des actionnaires de tenir la réunion de l'assemblée générale ordinaire après les délais fixés par l'article 33 des statuts.

3. Ratification de la cooptation d'administrateurs.

4. Approbation de la vente d'une partie du terrain SEREPT au profit de l'Etat "Ministère de l'équipement et de l'Habitat".

5. Information ou déclaration des fonctions d'administrateur et/ou de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et/ou le Président Directeur Général ;

6. Examen du rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2020 ;

7. Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 28 des statuts ainsi que l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

8. Examen et Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

9. Quitus aux administrateurs;

10. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

11. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

12. Renouvellement des mandats des administrateurs.

2021X01306SANB3

Convocation des actionnaires

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"S O R E T R A S"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 03899 T A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax «SORETRAS» sont convoqués le mardi 21 décembre 2021 au siège de la Société Route Menzel Chaker km 0.5 Rue Mouna Sfax pour se réunir à 11H en assemblée générale ordinaire de la société et du Groupe à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur le retard de l'assemblée générale ordinaire de la SORETRAS.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la SORETRAS année 2020

3- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 de la SORETRAS et de son rapport spécial.

4- Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des états financiers de la SORETRAS relatifs à l'exercice 2020.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020.

6- Approbation de la désignation de membres du conseil d'administration.

7- Approbation pour engagement de crédits et d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions

8- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2020.

9- Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

10- Examen du rapport de gestion relatif au Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2020.

11- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2020.

12- Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers du Groupe de la SORETRAS exercice 2020.

13- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et à 12H en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs, pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B.: Conformément aux dispositions des articles 472 et 280 du code des sociétés commerciales les documents y relatifs sont rois à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Cet avis tient lieu de convocation à tous les actionnaires.

2021X01307SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Technology Yadis Contact - T Y C

«Société en liquidation»

Société anonyme

Au capital de 270 000 DT

Identifiant Unique RNE : 1075771G

N° Affiliation CNSS : 275055 - 60

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Technology Contact sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 9 décembre 2021 à 10 heures, au siège social de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur la situation financière de la société et du plan de liquidation;

- Approbation du rapport du liquidateur et du plan de liquidation;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour formalités.

2021402722SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX

«SOMATRA - GET»

S.A au capital social de 16.500.000 dinars

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le mardi 14 décembre 2021 à 10h30 au siège de la société sis à la place erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard enregistré à la convocation de l'AGO pour l'approbation des états financiers de l'exercice 2020.

2. Lecture et approbation du rapport d'activité sur l'exercice 2020.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020 clôturés au 31 décembre 2020.

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes, général et spécial, se rapportant à l'exercice 2020.

5. Examen et approbation des conventions signées selon l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et désignées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

8. Approbation sur la désignation d'un membre au conseil d'administration.

9. Attribution des montants de jetons de présence des membres du conseil d'administration.

10. Attribution des montants de jetons de présence des membres du comité d'audit interne.

11. Attribution au représentant légal les pouvoir nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2021402726SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX

«SOMATRA - GET»

S.A au capital social de 16.500.000 dinars

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire fixée pour le mardi 14 décembre 2021 à 11 h 30 au siège de la société sis à la place Erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la poursuite des activités de la société suivant les exigences de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021402727SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KARTHAGO INVEST

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0877193X

Les actionnaires de la société Karthago Invest sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 8 décembre 2021 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis rue du Lac d'Annecy - passage du Lac Malawi les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2014 ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2014;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2014 ;

- Approbations s'il y a lieu des conventions règlementées au titre de l'exercice 2014;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2014;

- Démission d'administrateurs;

- Ratification des nominations provisoires d'administrateurs;

- Renouvellement du mandat d'un administrateur;

- Nomination d'administrateurs pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;

- Pouvoirs en vue de formalités.

2021402746SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

EL MOUSSEM AGRICOLE

Société anonyme

Au capital social de 1.455.270 DT

Siège social : Z.I Mghira 2, Lot n°54. 1079, Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 434156 F/A/M/000

Les actionnaires de la société El Moussem Agricole sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le mercredi 15 décembre 2021 à 11h (onze heures) au siège de la société sis à la Z.I Mghira 2, lot numéro 54, 1079, Fouchana, Ben Arous - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2020;

- Examen et approbation des états financiers pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

- Affectation des résultats relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2020;

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 CSC relatives à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

- Approbation des engagements de la Société supérieurs à 200.000 DT;

- Nomination de nouveaux administrateurs ou renouvellement des administrateurs actuels de la Société; et

- Pouvoirs pour formalités.

2021402747SANB3

Convocation à L'Assemblée Générale Extraordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

«PGI Holding» S.A AMEN GROUP

Au capital de 25 000.000 dinars

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique & MF : 0000118P/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme, PGI Holding «Amen Group» sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 4 janvier 2022 à 17 H, au siège de la société, sis au 150 avenue de la Liberté 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale ;

2- Mise à jour et Adoption des nouveaux statuts de la Société;

3- Délégation de pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'assemblée générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2021402748SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 9/12/2021

CHOCONORD SA

Société anonyme

Au capital de 980 000 dinars divise en 98 000 actions de 10 dinars

Siège social : RN n°3, Route du Kef, Testeur, Béja 9060

IU : 1273501P

Le président du conseil d'administration de la société CHOCONORD SA, société anonyme au capital de 980 000 dinars dont le siège social est sis a RN N° Route du Kef, Testor Béja, convoque l'assemblée générale ordinaire du 9/12/2021 à 10h au siège de la société BH EQUITY 67 rue Alain Savary 1002 Tunis. Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des conventions règlementées mentionnées;

- Affectation du résultat.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2018 ;

- Nomination des administrateurs ;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2021402750SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté CHIFCO

S.A. au capital de 774 670 TND

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1209580T

Siège social : 2, rue de l'Indépendance, 4000, Sousse, Tunisie

IU : 1209580T

Messieurs les actionnaires de la Société CHIFCO S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 3 décembre 2021 à 10 heures dans les locaux de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Wafa, Les Berges du Lac 2, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément des modalités et des délais de convocation

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

4. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

5. Affectation des résultats au titre du même exercice

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021402751SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Sté CHIFCO

S.A. au capital de 774 670 TND

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1209580T

Siège social : 2, rue de l'Indépendance, 4000, Sousse, Tunisie

IU : 1209580T

Messieurs les actionnaires de la Société CHIFCO S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 3 décembre 2021 à 14 heures dans les locaux de la société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Wafa, les Berges du Lac 2, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par conversion d'obligations convertibles en actions;

2. Mise à jour corrélatif des statuts;

3. Mise à jour de la liste des actionnaires;

4. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021402752SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LES LABORATOIRE MEDIS

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie

Identifiant unique : 0539219G

Les actionnaires de la société les laboratoires Médis sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire pour le 7 décembre 2021 à dix (10h) heures au siège de la société sis route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Augmentation de capital en numéraire ;

3. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2021402754SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY

S.A au capital de 20 463 130 Dinars

Siège social : 8 bis, Rue Mustapha Sfar 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1068519D

Les actionnaires de la société Tunisian Investment Company sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi10 décembre 2021 à10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis rue du Lac d'Annecy - passage du Lac Malawi les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle,

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société au titre des exercices 2015 et 2016,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016,

- Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices 2015 et 2016,

- Approbation des conventions régies par les articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des sociétés commerciales,

- Affectation des résultats des exercices 2015 et 2016,

- Quitus aux administrateurs,

- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019,

- Pouvoirs en vue de formalités.

2021402756SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé qu'en application de la loi n°66-27 du 30 avril 1966, portant promulgation du code de travail, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le chapitre VI relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les articles de 293 à 324), l'article 9 du décret n°88-1968 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et le décret n°2687-2006 du 9 octobre 2006 relatif aux

procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la direction de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie a déposé le rôle de recouvrement de la taxe annuelle de contrôle et de surveillance des établissements classés pour l'année 2018 (dont la recette est au profit de l'agence nationale de protection de l'environnement) aux circonscriptions des recettes de finances relevant des adresses des contribuables pour les personnes physiques et l'adresse du siège social pour les personnes morales.

A cet effet, tout contribuable propriétaire de manufactures, usines, ateliers, chantiers et d'une manière générale tout établissement classé ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé à quelque catégorie qu'il appartient (première ou deuxième ou troisième catégories) est tenue de se présenter à la recette des finances territorialement compétente pour régler le montant de la taxe. Toutefois, les réclamations ou observations éventuelles relatives au recouvrement du rôle dans le cas où l'établissement objet de l'autorisation cesse l'activité ou dans le cas de vente ou de cession de l'autorisation à un nouveau exploitant seront reçues par le directeur de la Sécurité au ministère de l'Industrie, des mines et de l'énergie dans un délai de quinze jours à compter de la date publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que La société LE PETIT PARADIS AGRICOLE dont le siège social est situé à Rue GAZA Cité Hached Bousalem 8170 Jendouba, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Jendouba, sous le n°13224 en date du 25 Août 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à A Douar Ben Ali de la délégation de Balta Bou Aouene du gouvernorat de Jendouba, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Jendouba et de la municipalité de Bousalem.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le délégué de Balta Bou Aouene ou le président de la municipalité de Bousalem, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre de propriété

Mr Belgacem Ben Mohamed Ben Ali Arfaoui CIN n°00024395, a perdu son titre de propriété n°681/09, pour le titre foncier n°28138 Ariana sis au n°3 Emrou El Kaies cité Ettadhamen Ariana.

Suivant certificat de perte de la poste de police de belvédère sous le n°427 du 02/11/2021.

2021T01080DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Mejda Bent Amor Ben Mohamed Wali, titulaire de la cin n°01582009 du 27/5/2000, déclare la perte de l'acte de propriété n°07/22317 en date du 9/10/2009, objet du titre foncier n°4898 Bizerte sis à Imadet Hached délégation Bizerte Sud Gouvernorat de Bizerte. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Skanes Monastir.

2021S01236DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ezzedine Ben Mohamed Habib Ben Ali Bouzaiene titulaire de la CIN n°03938825, déclare la perte de l'acte de propriété n°3/4318 en date du 13/02/2004, objet du titre foncier n°10924 Mahdia sis à Imadet Chehimet délégation Essouassi, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Essouassi sous n°105 le 10/11/2021.

2021S01247DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ammar Ben Amor Ben Ammar Belgacem titulaire de la CIN n°02065343 déclare la perte de l'acte de propriété n°3/44499 en date du 8/5/2012, objet du titre foncier n°35509 Mahdia sis à Imadet Chehimet délégation Essouassi, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse Sud sous n°1104 le 12/11/2021.

2021S01254DIVD2

Avis

Walid Ben Mansour Mahersi déclare qu'il est propriétaire de l'ensemble des 2403 parts sociales dans la société civile immobilière les arcades sont numérotées de 230262 à 232644, qui est représenté dans la boutique au rez-de-chaussée préparé pour le commerce avec les parties communes et prestations ultérieures et parties 388100000 des parties collectives générales du complexe d'arcade et une partie commune d'une valeur de 55/10 000 parties de groupe privé.

Il a égaré le titre de propriété et il désire tirer une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Zouhir Kallel et Abdelaziz Abid.

Toutes contestations devront s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X01296DIVD2

Avis

Les Héritiers de Zohra Bent Nasr Ben Mohamed Elhdaiji se0s frères : Mohamed Jalila, Nabiha, Hasiba avisent être propriétaires d'une parcelle de terre Sud Est d'une superficie de 100 m² à la route de sidi Mansour km4 Sfax et que leurs titres de propriété étant perdus ils veulent en extraire deux deuxièmes originaux.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax opposition hors délai sera rejetée.

2021X01297DIVD2

Avis

Les héritiers de Ksouda Mohamed annonce qu'ils possèdent une maison sis à la route Tunis Km 3 Markez Gadour Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X01304DIVD2

Avis

Monsieur Walha Mohammed Alanwar Gérant de la Tunisie Tape société anonyme son siège social sis à la zone industrielle poudrière 1 Sfax annonce que la société susmentionnée possède un lot de terrain d'une superficie de 1520 m² sis à la route sidi Mansour km 1.5 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X01305DIVD2

Acte de donation

En vertu d'un acte officiel rédigé par Mr Abdalah Amira Khadhri et son assesseur Mr Noureddine Charfedine, ayant leur étude au district du tribunal de première instance de Gabès il a été conclu en date du 10 avril 2013, et enregistré à la recette des finances d'El Hamma le 5/11/2021 de la quittance numéro 40391, un acte de donation entre la donatrice Afefe Rahali, titulaire de la CIN n°05880151 et le nommé Mohamed Salah Rahali, titulaire de la CIN n°03246807 en sa qualité de donateur du bien immeuble sis à la rue des militants. Cet avis est publié au journal La Presse le 5/10/2021.

2021402728DIVD2